



003536

15 DEC. 2020

**Décision relative à l'organisation
d'un concours de recrutement
Au titre de l'exercice 2020**

- Vu le Dahir portant loi n°1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;
- Vu le Décret N° 2-94-335 du 18 Chaâbane 1415 (20 janvier 1995) relatif à la création de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement des établissements et les entreprises publiques ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n°16/2020 du 19 Safar 1442 (07 octobre 2020) relative à l'organisation des concours de recrutement et d'examens d'aptitude professionnelle ;
- Vu la loi cadre modificative n°1 de l'Agence Urbaine de Beni-Mellal au titre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- Vu la nécessité de service.

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL
DECIDE**

Article I : L'Agence Urbaine de Béni-Mellal organise un concours pour le recrutement :

<i>Profil</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Dernier délais de dépôt des dossiers</i>	<i>Date d'organisation du concours écrit</i>
Architecte	01	15/01/2021	17/02/2021 à 10h

Article II : Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire ;
- Etre bachelier et titulaire d'un diplôme, correspondant au profil demandé, délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Hassan II, quartier administratif, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubm.ma



Article III : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite accompagnée d'un CV ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Une copie de la CNI ;
- L'attestation d'équivalence pour les diplômes délivrés par des institutions étrangères ;
- L'autorisation de participation au concours concernant les candidats fonctionnaires.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyés par courrier postal à son siège sis à :

Boulevard Hassan II, quartier administratif, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc,
au plus tard le ***15/01/2021 à 16h30mn***

Tout dossier incomplet ou comportant des pièces non conformes à celles sus-indiquées ou parvenu hors délai, sera automatiquement rejeté.

Article IV : Déroulement et modalité du concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions énumérées sur la fiche en annexe et celle indiquées aux articles précités ci-dessus.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux concours qui se dérouleront au siège de l'Agence Urbaine de Béni Mellal, conformément à la date figurant à l'article premier de la présente décision.

Le concours sera organisé comme suit :

- Epreuve écrite de deux heures (2H) portant sur le domaine de spécialité demandée ;
- Les candidats admis à l'épreuve écrite ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20 seront convoqués pour subir un entretien oral (20mn) permettant au jury d'évaluer l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au poste à pourvoir.

Article V : Cette décision sera publiée aux sites web suivants :

- www.service-public.ma et/ou www.emploi-public.ma
- www.aubm.ma

N.B : Les résultats seront affichés aux sites précités ci-dessus.

Directeur de l'Agence
Urbaine de Béni Mellal
Mohamed AUBAHA

